

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE
143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20250528-DEC2025-042-DE
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025

DECISION DU PRESIDENT
N° D2025-042

Objet : Convention cadre de partenariat 2024 – 2026 pour l'animation du Programme Agro-Environnemental et Climatique Dombes et MAEC forfaitaires pour la transition des systèmes agricoles

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de signature des contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

CONSIDERANT les actions d'accompagnement et d'animation portées par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain en matière d'alimentation et d'agriculture ;

- **DECIDE** de signer la convention cadre de partenariat 2024 – 2026 pour l'animation du Programme Agro-Environnemental et Climatique Dombes et MAEC forfaitaires pour la transition des systèmes agricoles, pour un montant d'aide financière s'élevant à :

- 994,58 € TTC pour l'exercice 2024 ;
- 2 671,66 € TTC pour l'exercice 2025.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 28 mai 2025
Publiée le **03 JUIN 2025***

Fait à Chazey-sur-Ain, le 28 mai 2025.

Le Président
de la Communauté de communes,



Jean-Louis GUYADER

